



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
2 DÉCEMBRE 2019**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 2 décembre 2019, à 19 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Madame la conseillère Devon Reid
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Marc Rouleau, directeur général
Me Pascale Synnott, greffière et directrice,
Services juridiques
Madame Diane Dufresne, trésorière, directrice,
Service des finances et directrice générale
adjointe

Est absente :
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

1. CONSEIL MUNICIPAL

Le maire présente le budget 2020 (tarification, compensations et taxation 2020) et le PTI 2020-2021-2022 de 19 h 00 à 19 h 55.





19-12-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption du budget pour l'année 2020

1.3. Adoption du Programme triennal d'immobilisations
2020-2021-2022

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE
DU JOUR**

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

19-12-02 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0569.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le budget pour l'exercice 2020 pour un montant de
49 135 200 \$;

QUE le conseil décrète que le document explicatif du budget 2020 sera
publié et distribué à chaque adresse civique, conformément à
l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

**19-12-03 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0571.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le Programme triennal d'immobilisations pour les années
2020-2021-2022, lequel prévoit des dépenses d'immobilisations d'un
montant de 12 295 220 \$ pour l'année 2020;

QUE le conseil décrète que le document explicatif du budget et
Programme triennal d'immobilisations 2020 sera publié et distribué à
chaque adresse civique, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les
cités et villes*.





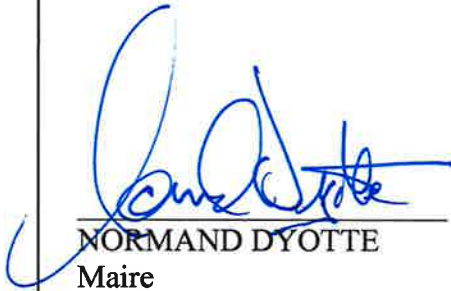
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions sur les sujets à l'ordre du jour.

Le maire suspend la séance extraordinaire à 20 h 19 et la reprend à 20 h 58 afin de confirmer les montants ci-haut mentionnés pour le budget et le Programme triennal d'immobilisations.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 59.



NORMAND DYOTTE
Maire



PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice

